

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du vendredi 24 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 20 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

Présents : 13**Votants:** 15**Sont présents:** Yannick TOURNADRE, Martine BORREL, Fabienne CHARBONNEL, Alain CONSTANTIN, Odile DAUPHIN, Christian FERAYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamilia MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT**Représentés :** Emilie CHABORY, François FERAYROLLES**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance :** Fabienne CHARBONNEL**Objet: Subventions 2020 - Associations**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer, au titre de l'exercice 2020, les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous

Association	Rappel subvention allouée en 2019	Montant sollicité en 2020	Propositions 2020
LA TOUR KARATE GYM	800.00 €	1 500.00 €	900 €
APE	300.00 €		Néant + buvette cinéma plein air
TENNIS DE TABLE	300.00 €	500.00 €	400.00 €
LA TOUR ANIMATION	850.00 €		Crêpes et buvette foires
LA GENTIANE	200.00€		200.00 €
SANCY ARTENSE FOOT	700.000 €	800.00 €	500 € + buvette cinéma plein air
SANCY ARTENSE BADMINTON	300 .00 €	800.00 €	500.00 €
JSP	500.00 €	500.00 €	500.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS			Buvette cinéma plein air
SANCY ARTENSE TIR A L'ARC	300.00 €	225.00 €	200.00 €
Animation Cantonale	200.00		200.00 €
OCCE Ecole		Demande pour le voyage scolaire	
ARTISANS COMMERCANTS	200.00 €		/
SKI CLUB	3 000.00 €		300 € (écran géant Tour de France)
Association FreeSancy Style			300.00 € (location cinéma plein air)
Amis Eglise de Saint-Pardoux		150.00 €	150.00 € (fête du 01.08.2020)
TOTAL	4 900.00 €		4 150.00 € Total inscrit au budget : 6 500.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve ces propositions et autorise M. le Maire à mandater ces sommes, au titre de l'exercice 2020.

En ce qui concerne la subvention attribuée à l'APE de l'ordre de 1 350.00 € afin de financer les voyages scolaires, annulés cette année suite au COVID, cette subvention sera versée si le projet a le feu vert à la rentrée.

Objet: Redevance Assainissement

M. le Maire fait état des redevances instaurées, au titre de l'assainissement collectif pour les abonnés du bourg de La Tour et pour certains abonnés du village de Saint-Pardoux :

- 2.00 € par m3 d'eau consommée
- 20.00 € au titre du forfait pour tous les abonnés
- une redevance forfaitaire sur la base de 50 m3 par personne et par an en cas d'absence de relevé de consommation d'eau

M. le Maire demande au conseil de confirmer ces dispositions financières ou de les modifier, sachant qu'elles seront applicables, à compter du 01.01.2020, pour le rôle établi en septembre 2020.

M. le Maire propose de confirmer toutes les délibérations prises pour les tarifs liés à la redevance d'assainissement collectif sauf pour celle concernant la mise en place de la redevance forfaitaire qui sera applicable à hauteur de 50 m³ "**par foyer**" et non plus "**par personne**"

Après délibération et, à l'unanimité, le conseil valide ces propositions.

Objet : Budgets 2020

Il est donné lecture du budget principal, examiné par la commission des finances, par Christine SEPCHAT. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 888 761.00 € en section de fonctionnement et regroupé en 5 chapitres.

La section d'investissement s'équilibre, quant à elle, à la somme de 1 811 411.85 € en reprenant des restes à réaliser à hauteur de 445 400.00 € et des nouveaux programmes pour un montant de 1 291 011.85 €.

Un emprunt d'équilibre a été inscrit pour un montant de 537 33.62 € mais M. le Maire estime que pour réaliser une partie de ces travaux, on peut envisager de contracter un prêt de 150 000.00 € pour cette année.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Ensuite, les budgets annexes sont présentés (assainissement, section Auzat, Lotissement Le gd Mégnaud) qui n'appellent pas de remarques particulières.

Le budget assainissement est établi avec le même montant de redevance et le remboursement de 2 prêts contractés pour la création de la STEP.

Le budget de la section d'Auzat a été établi sur proposition de M. le Président de la section d'Auzat.

Enfin, le budget du lotissement a été rédigé par Mme la Trésorière en prenant en compte la dernière échéance du prêt contracté en 2010 et l'inscription de la vente du dernier lot.

Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

Objet: Adhésion au groupement de commandes en tant que membre

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme. Il est chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

En conséquence, le conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- d'autoriser l'adhésion de l'établissement ... au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5
- M. Christian FERET est désigné référent

Objet: Fonctionnement cantine scolaire : occupation des locaux

A la rentrée scolaire prochaine, le 1^{er} septembre 2020, les enfants inscrits à la cantine scolaire seront accueillis au restaurant « rue moulin Darrot » (ex Hôtel de la Terrasse), propriété de Mme Simone MAMPON.

Pour ce faire et afin de contractualiser cette location, M. le Maire propose de signer une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition de ces locaux entre la commune et Mme Simone MAMPON, propriétaire des locaux, pour l'année scolaire 2020/2021 (du 01.09 au 06.07), moyennant la somme de 400.00 €/mois.

Il faudra envisager le passage de la commission de sécurité.

Objet: Résiliation convention cantine avec le collège Sancy Artense -

M. le Maire rappelle que depuis le 21 octobre 2019, 2 conventions tripartites avaient été signées avec le collège Sancy-Artense et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour la fourniture des repas des enfants de l'école primaire de La Tour d'Auvergne par le service de restauration du collège Sancy-Artense : l'une relative à la fourniture des repas et l'autre précisant les conditions de participation de personnels communaux pour la mise en œuvre de ces repas.

Suite au nouveau fonctionnement de la cantine, ces conventions n'ont plus lieu d'exister et doivent être, par conséquent, résiliées. Un courrier a été adressé au collège Sancy-Artense le 7 juillet 2020, dans ce sens mais ces 2 résiliations doivent être validées par délibération du conseil.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la résiliation de ces 2 conventions.

Objet: Cantine scolaire : choix d'un prestataire pour fourniture des repas

Le 15 juillet dernier, 4 prestataires (Restaurant le petit Ecureuil – Boucherie Chabory – Restaurant le Christiana – Hôtel des Voyageurs) ont été consultés pour la fourniture des repas (entrée et plat principal) avec livraison à la salle qui abrite le restaurant scolaire "rue Moulin Darrot"

Ces offres doivent être déposées en mairie pour le 26 juillet. La commission d'appel d'offres se réunira pour les examiner et proposer son choix (voir annexe cahier des charges)

De même, les 3 commerces de bouche (Fromagerie HERVE, Alimentation BIOTTEAU, Boulangerie CHALAPHY) ont été sollicités pour la fourniture des fromages et desserts (voir en annexe)

Après délibération et, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces dispositions et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Objet: Règlements intérieurs Cantine scolaire - TAP - Garderie

Ces règlements ont été transmis par mail à tous les élus.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces règlements intérieurs qui seront applicables dès le 1er septembre 2020 et transmis aux parents d'élèves dès la semaine prochaine.

Objet: Recrutement agent contractuel

Patrick MEYNIE expose au conseil que la commune envisage de recruter, suite au départ à la retraite de Monique SEPCHAT, une personne en CDD pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2020, affectée exclusivement à l'école, à savoir : cantine, garderie, TAP et ménage, sur la base de 26.40 h hebdomadaire, annualisé.

3 candidates ont été reçues. Sur les 3, une s'est désistée, les 2 autres ont maintenu leurs offres et une nouvelle s'est manifestée dans le cadre d'un contrat aidé.

Toutes ces personnes seront reçues le 27 février prochain et c'est le maire qui a compétence pour le recrutement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la création d'un CDD.

Objet: Réhabilitation menuiseries Mairie 1er étage

M. le Maire propose au conseil de procéder à la réhabilitation des menuiseries au 1^{er} étage de la mairie.

Une première estimation a été établie pour un montant de 14 032.36 € HT. Ce programme de travaux peut être éligible à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 25 %.

soit 3 508.09 €

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver ces travaux et le plan de financement correspondant suivant :

Montant des Travaux	14 032.00 € HT
Subvention Etat (DSIL) = 25 %	3 508.00 €
Fonds propres	10 524.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et son plan de financement

Objet: Adhésion Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale ;
- d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire ou le président de l'EPI à représenter la commune ou l'EPI au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant ;
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de service choisie*, à savoir ;

o **Forfaits illimités « solidaires »**

- 4 €/hbt tous domaines hors Satese

- d'autoriser le maire ou le président de l'EPI à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents.

Rendez-vous est pris pour le 28 août prochain pour le dossier voirie 2020 avec les services de la DDT.

Objet: Demande Scierie SOUGY -

M. le Maire rappelle le point abordé le 26 juin dernier concernant une demande de la Scierie Bois Sougy pour le dépôt et le stockage de grumes sur une parcelle appartenant à la section de la Chauderie, sur le territoire de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE.

M. le Maire lui a donné son accord de principe, après consultation des membres de la section, moyennant une compensation financière.

M. le Maire souhaite demander la somme de 400.00 €.

Il est demandé au conseil de valider cette proposition

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à mettre en recouvrement la somme de 400.00 € à l'encontre de la Scierie Bois SOUGY.

QUESTIONS DIVERSES

- Délégations Dômes Sancy / lors de la prochaine réunion du conseil, il faudra désigner des référents forêt (Antoine TEILLOT), agriculture (Christian FERAYROLLES), signalétique (Alain CONSTANTIN) ainsi qu'à la commission des charges transférées (Christine SEPCHAT et Marine OGHEARD) et à la commission d'Accessibilité (Emilie CHABORY)

- Service National Universel / Proposition de René JAL : ce service est encadré par l'Armée. C'est une mission d'intérêt général. La commune peut-elle accueillir un jeune pour 18 jours, d'ici juin 2021. Mission à décrire

- Animations estivales /

1er août : manifestation Eglise de Saint-Pardoux

15 août : concours de pétanque foyer des jeunes

22 août : concours de pétanque Pompiers

- Tour de France / point par Fabienne CHARBONNEL

barrières de police trouvées

artisans produits locaux à finaliser

passage des filles en vélo de l'association "donnons des elles au vélo" le mercredi 11 août à midi place de la fontaine, ravitaillement à prévoir

M. le Maire ajoute qu'il a sollicité le Conseil départemental pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Animation Locale Décentralisée. Patrick MEYNIE est missionné pour assister à la réunion programmée à Lempdes le 31 août prochain.

- Intervention Alain CONSTANTIN qui, en distribuant un document à l'ensemble des conseillers, fait part de sa volonté de conserver une expression et une pensée totalement libre et indépendante de toute organisation collective.

- des projets de mise en valeur des vitrines du bourg abandonnées sont présentés par Fabienne Charbonnel et Alain Constantin. (peinture ou vitrophanie)

A l'occasion du passage du Tour de France, une proposition de partenariat dans ce sens sera faite à Alexis Allah.

- piste équestre : sollicité Dômes Sancy Artense pour reprendre la compétence

- Mise en valeur patrimoine historique : éligible à hauteur de 80 % des travaux HT (Conseil Départemental, Parc des Volcans, Dômes Sancy Artense) : à voir lors d'une prochaine réunion

- Stationnement Véhicules La Poste : lecture des courriers qui ont été adressés aux personnes concernées.